

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-01

*Séance du 9 octobre 2018*

### **FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

**Titulaires présents** : M. et Mmes AGNUS, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, LEROY, MORIN, NUYTTENS, OSALA, PANNIER, PELLICIARI, PERNEL, RAMBAUD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, PASCUAL MARTIN, GUERINOT, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, SIVANNE, DERETZ, AUGÉ, MARTINEZ, BEAUGELET, BANTEGNIE, MALHET, PAVOT, LAHOUILLE, DELFOUR, MASSON, VIVET, BARRACHIN, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, BRICHET, BALDY, HARSCOET, RAVENNE, CIPRES, LABATUT, MARTINET

**Suppléants présents** : M. et Mmes BOREL, FASSELER, LAMY, NIORTHE, SIERRA SIMON, DEUDON, SOLER, SAMSON, DELETTRE, KOFFEL, AVRON, FOURREY, BECKER, MAILLET

**Représentés :**

M. COCHET (donne pouvoir à Mme SOLER)  
M. CAFFIN (donne pouvoir à Mme CANAPI)  
Mme RICHARD (donne pouvoir à M. KOFFEL)  
M. GOFLIER (donne pouvoir à M. LABATUT)  
M. JEUNEMAITRE (donne pouvoir à M. BRAY)  
Mme BACQUET (donne pouvoir à Mme BOURCIER)  
M. BOUVRAIN (donne pouvoir à M. AGNUS)

**Excusés :**

**Secrétaire de séance** : M. DELANNOY

Date de la convocation	: 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice	: 98
Nombre de délégués présents	: 61
Nombre de pouvoirs	: 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 18-10-01

*Séance du 9 octobre 2018*

**FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT - APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient que l'assemblée se prononce sur le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 06 septembre 2018.

**LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE  
DU 06 SEPTEMBRE 2018, TEL QU'IL EST ANNEXE.**

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,

Le Président,



  
Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 18 octobre 2018

Affiché, le 18 octobre 2018

Le Président,

  
Ghislain BRAY



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
06 SEPTEMBRE 2018 à 18H00  
Siège du Syndicat du SMETOM-GEEODE**

L'an deux mille dix-huit, le 06 septembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRAY Ghislain, Président du SMETOM-GEEODE.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

**Titulaires présents :** Mmes et MM. VIVET, BARRACHIN, ALARD, DUPUIS, BRICHET, CIPRES, MUSSELIN, LABATUT, MARTINET, FORTIN, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, SIVANNE, DERETZ, AUGÉ, COUSTALAT, BEAUGELET, LUCQUIN, DELFOUR, AGNUS, BALDUCCI, BOULLOT, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, GALLOIS, LEBAT, LEROY, MORIN, NUYYTENS, OSOLA, PELLICIARI, PERNEL, RAMBAUD

**Suppléants présents :** Mmes et MM. AVRON, REMOND, FOURREY, BECKER, DEUDON, SOLER, DELETTRE, KOFFEL, BENOIST, BOREL, FABRE

**Représentés :**

MALHET (pouvoir BRAY)

LAMY (pouvoir BARRACHIN)

RICHARD (pouvoir KOFFEL)

NAVARRETE (pouvoir BALDUCCI)

GONCALVES (pouvoir CANAPI)

HARSCOET (pouvoir BECKER)

VENARD (pouvoir COUSTALAT)

BENECH (pouvoir BOREL)

TORPIER (pouvoir LEROY)

PITA (pouvoir PERNEL)

GOLFIER (pouvoir LABATUT)

JEUNEMAITRE (pouvoir FABRE)

FRISINGHELLI (pouvoir BRICHET)

CAFFIN (pouvoir MORIN)

CRAPART (pouvoir NUYYTENS)

BACQUET (pouvoir BOURCIER)

**Excusés :** Mmes et MM. DEBISSCHOP, VOISEMBERT, PASCUAL- MARTIN, BANTEGNIE, NIORTHE

**Secrétaire de séance :** M. BARRACHIN

Date de la convocation : 27 août 2018

Nombre de délégués en exercice : 98

Nombre de délégués présents : 51

Nombre de pouvoirs : 16

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les délégués et rappelle l'ordre du jour :

- 1) Compte rendu du comité syndical du 5 juin 2018
- 2) Compte rendu des bureaux mai et juin 2018
- 3) Reprise sur l'article 4 et 18 des modifications des statuts du SMETOM-GEEODE
- 4) Aménagement d'un local et achat d'un broyeur papier, nouveau service pour les collectivités, entreprises et particuliers.

5) Information sur les travaux qui se sont déroulés cet été

10) Rapport d'activité 2017

11) Devenir de la régie SYTRAVAL

Affaires et questions diverses.

### **Résumé des délibérations du Comité Syndical**

1) Fonctionnement du Syndicat : approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient que l'assemblée se prononce sur le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 05 juin 2018. A l'unanimité le Comité Syndical

**APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 JUIN 2018.**

2) Fonctionnement du Syndicat : approbation de la synthèse des bureaux du 2 mai et 5 juin 2018

Monsieur le 1er Vice-Président rappelle au Comité Syndical que selon les dispositions du dernier alinéa de l'article L.5211-11, il doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux du bureau.

En conséquence, il invite le Comité Syndical à prendre acte de la synthèse des réunions du bureau du SMETOM-GEEODE.

**LE COMITÉ SYNDICAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.**

3) Modification des statuts

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il appartient à l'assemblée délibérante de compléter la délibération 18-06-09, voté le 5 juin 2018 concernant la modification des statuts.

Le Président informe les délégués que lors du Comité Syndical du 5 juin 2018, il a été voté les modifications de statuts pour notre syndicat, suite aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Un courrier de la Préfecture est arrivé dans nos services le 18 juillet 2018, nous demandant de modifier la partie relative aux compétences et la partie relative aux contributions des membres.

Article 4 : Lors de la rédaction finale des statuts, il a été omis le tri et traitement, sachant évidemment qu'il est impossible de restreindre nos compétences au seul volet « collecte ». Nous devons stipuler tri et traitement.

Article 18 : De préciser la méthode de calcul de la contribution :

Contribution par usager = (coût de collecte X par coeff de passage) + coût du traitement

Nous devons procéder aux modifications nécessaires dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier.

Monsieur MARTINET fait remarquer qu'à l'article 7, il faut préciser pour le nombre de délégués au nombre de communes **bénéficiant des services au sein des collectivités**, les communes n'étant pas adhérentes au SMETOM-GEEODE.

A l'article 18 Fréquences des collectes préciser à quoi correspond C1-C2-C3.

Les remarque sont prises en comptes et seront intégrées dans les statuts.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LA MODIFICATION DES STATUTS.**

#### 04) Broyeur papier

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SMETOM-GEEODE dans le cadre du développement de nos actions envers les usagers, propose de créer un nouveau service gratuit pour le broyage du papier. L'accueil se fera au siège du SMETOM-GEEODE, un local sera aménagé. Ce nouveau service se fait à effectif constant.

Ce service répond à une demande des administrations du secteur et des usagers. Ce point a été évoqué lors des réunions de bureau.

Les travaux d'aménagement sont chiffrés à 15 000€ HT. L'achat du broyeur est de 9 880 € HT.

Les travaux sont budgétés au compte : 2313

L'achat du broyeur au compte : 2188

Madame CIOTTI pense que ce service ne s'adresse pas à l'ensemble de la population.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, 1 ABSTENTION ET 66 VOIX POUR.**

#### 5) Information sur les travaux d'été

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SMETOM-GEEODE a effectué des travaux d'amélioration durant cet été :

Le nouveau site internet du SMETOM-GEEODE : [www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr). Vous pouvez dès à présent vous connecter.

L'installation des panneaux d'information au siège et devant les déchetteries, excepté PROVINS, JOUY LE CHATEL et VERNEUIL L'ETANG qui seront installés après les travaux de réhabilitation.

La modernisation de notre logo en gardant à l'esprit, la forme et les couleurs. Vous pouvez dès à présent remarquer que tous nos courriers et documents sont empreints de ce logo plus aérien.

Tous ces changements ont été effectués en respectant les décisions des élus et les enveloppes budgétaires correspondantes.

**LE COMITÉ SYNDICAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION**

#### 6) Questions diverses

Madame CIOTTI demande où en est le projet du ramassage des encombrants ?

M. LE PRESIDENT : Dans le cadre de la restructuration des déchetteries, il est prévu à Provins, une ressourcerie, dans ce cadre, il sera mis en place un ramassage à la demande pour les encombrants.

Une charte sera établie auprès des usagers pour définir les moyens et conditions de prise en charge par le SMETOM-GEEODE.

Nous en sommes au stade de l'écriture, nous soumettrons au Comité la charte pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 30.

Le Président

Ghislain BRAY

